Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212200646-20251124-D2025_79-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2025.79

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 18 novembre 2025*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Martine LE BOZEC - Claude TAUVRY, Adjoints - Daniel RÉAU - Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Nina CORLAY - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN et Isabelle LE DREFF*
***Absents excusés** : Marine CHETODEL - Christian LABETOULLE*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Devis réfection de voirie

***Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;*
***Vu** le budget communal adopté pour l'exercice 2025 ;*
***Vu** la nécessité de procéder à des travaux de réfection de voirie sur plusieurs secteurs de la commune ;*
***Vu** la consultation de quatre entreprises réalisée par la mairie, dont seulement deux ont répondu dans les délais ;*
***Considérant** que les travaux concernent l'impasse du blavet dont la chaussée nécessite une réfection et des travaux d'enrobé à froid et de point à temps automatique sur différentes zones de la commune ;*

Nom de l'entreprise	Impasse du blavet Montant HT	Enrobé à froid et point à temps automatique Montant HT
COLAS	36 745.00 €	8 460.00 €
SPTP	19 991.50 €	5 900.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** :

- **valide et approuve** le devis de la société SPTP pour un montant HT de 19 991.50 € soit 23 989.80€ TTC concernant la réfection de la chaussée de l'impasse du blavet.
- **valide et approuve** le devis de la société SPTP pour un montant HT de 5 900.00 € soit 7 080.00€ TTC concernant les travaux d'enrobé à froid et de point à temps automatique sur différentes zones de la commune

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212200646-20251124-D2025_79-DE

➢ **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération et à engager les dépenses correspondantes.

--

Fait et délibéré le 24 novembre 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,

